

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période du
1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	4
II. Aperçu général des activités	4
A. Faits saillants au niveau régional	4
B. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence	6
C. De nouvelles approches de l'aide humanitaire	7
III. Protection des réfugiés et des demandeurs d'asile	9
A. Cadre de protection	9
B. Protection en mer	10
C. Besoins spécifiques	11
IV. Solutions durables	12
A. Aperçu général	12
B. Rapatriement librement consenti	14
C. Réinstallation et admission pour motifs humanitaires.....	14
D. Solutions locales.....	15
V. Déplacement interne.....	16
VI. Apatridie	17
VII. Partenariats et coordination	18
VIII. Contributions au HCR	19
IX. Responsabilité et contrôle	20
X. Conclusion	20
Tableaux	
1 Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2014	22
2 Budget et dépenses du HCR en 2014.....	34

I. Introduction¹

1. À la fin de 2014, près de 60 millions de personnes dans le monde se trouvaient dans des situations de déplacement forcé à la suite de persécutions, de conflits, de la violence généralisée ou de violations des droits de l'homme². Le nombre de personnes déplacées a atteint un niveau record, avec 13,9 millions de nouveaux déplacés en plus pour la seule année 2014³. Sur les 14,4 millions de réfugiés qui relèvent du mandat du HCR, plus de la moitié proviennent de trois pays : Afghanistan, Somalie et République arabe syrienne. Si le nombre de personnes déplacées n'a cessé d'augmenter, aucune solution ne semblait à portée de main. Seulement 126 800 réfugiés ont pu rentrer chez eux en 2014, soit le plus petit nombre depuis 1983, et environ 6,4 millions de réfugiés relevant du HCR étaient en exil depuis cinq ans ou plus.

2. Ces chiffres augurent d'une nouvelle ère où l'ampleur des déplacements forcés dans le monde et les moyens à mobiliser pour y faire face vont bien au-delà de tout ce qu'on a vu depuis la Seconde Guerre mondiale. La communauté humanitaire se trouve à la croisée des chemins, les besoins étaient nettement supérieurs aux ressources. Des efforts renouvelés s'imposent, y compris des approches novatrices pour fournir l'aide humanitaire et faire en sorte que l'on considère les déplacements pas seulement comme un problème humanitaire mais aussi comme un défi pour le développement.

3. D'une manière plus générale, de nouveaux engagements en faveur du principe de la solidarité internationale sont indispensables. Le déni de protection et le rétrécissement de l'espace d'asile dans certains pays ont été décourageants, compte tenu en particulier du nombre élevé, parfois impressionnant, de réfugiés dans d'autres pays, notamment en Éthiopie, en République islamique d'Iran, en Jordanie, au Liban, au Pakistan et en Turquie, qui accueillent chacun plus de 600 000 réfugiés. Il importe au plus haut point que tous les États respectent les principes fondamentaux du régime international de protection des réfugiés et prennent des mesures concrètes pour mettre en œuvre le principe de coopération internationale afin de partager les charges et les responsabilités. En l'absence de solutions politiques aux conflits à l'origine des déplacements, il faut de toute urgence aider davantage les pays d'accueil, qui continuent de protéger des millions de personnes au nom de la communauté internationale.

II. Aperçu général des activités

A. Faits saillants au niveau régional

4. À la fin de 2014, l'Afrique subsaharienne comptait 3,7 millions de réfugiés (soit 26 % du nombre total de réfugiés dans le monde) et quelque 11,4 millions de déplacés internes. Les vastes déplacements de personnes en provenance de République centrafricaine et du Soudan du Sud ou à l'intérieur de ces pays suscitaient une vive

¹ Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2014 et de la résolution 58/153 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2003.

² Ce chiffre comprenait 19,5 millions de réfugiés (14,4 millions de réfugiés relevant du HCR et 5,1 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 38,2 millions de personnes déplacées internes et près de 1,8 million de demandeurs d'asile. Pour plus de renseignements sur les personnes intéressant le HCR, se reporter au tableau 1 et au site : <http://www.unhcr.org/556725e69.html>.

³ Y compris 11 millions de déplacés internes et 2,9 millions de réfugiés.

inquiétude, et les deux situations ont été déclarées urgences de niveau 3⁴ en 2014. En République centrafricaine, on comptait près de 412 000 réfugiés et 438 000 déplacés internes à la fin de 2014; le Soudan du Sud comptait 616 000 réfugiés et 1,5 million de déplacés internes. Un grand nombre de personnes ont été déplacées au Burundi et au Nigéria et à partir de ces pays, tandis de nouveaux déplacements dans des zones touchées depuis longtemps par des conflits, tels que l'est de la République démocratique du Congo, le Mali, la Somalie et le Soudan, ont exacerbé la situation dans des pays d'accueil déjà rudement mis à l'épreuve.

5. Face à la multiplicité des situations de déplacement, l'institution de l'asile a bien résisté en Afrique, comme l'ont reconnu des représentants lors du débat de haut niveau du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire en octobre 2014⁵. Cela étant, le HCR est resté préoccupé par les cas signalés de refoulement. Il s'est aussi avéré difficile de préserver le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés, surtout dans les zones frontalières. L'épidémie due au virus Ébola en Afrique de l'Ouest a posé des problèmes supplémentaires et le Haut-Commissariat s'est employé à prévenir les infections dans les camps de réfugiés et à s'assurer que les réfugiés sont inclus dans les plans nationaux de prévention et d'intervention. Les Engagements d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens, adoptés en août 2014 par des gouvernements de la région et par le HCR, ont marqué un grand pas en avant dans la recherche de solutions durables pour les plus d'un million de réfugiés somaliens.

6. En décembre 2014, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Brasília dans lesquels ils ont réaffirmé leur attachement aux normes les plus strictes en matière de protection régionale et internationale. El Salvador, le Guatemala et le Honduras ont continué d'être touchés par les actes de violence perpétrés par des groupes criminels transnationaux, et le nombre de demandes d'asile provenant de ces pays a quasiment doublé entre 2014 (29 000) et 2013 (15 700), de même que le nombre d'enfants non accompagnés et séparés de leurs parents arrivant aux États-Unis d'Amérique (57 000). Le HCR a mis en place une initiative régionale, notamment en renforçant la surveillance et en développant les réseaux de protection au Guatemala, au Honduras et dans le sud du Mexique. Le dialogue en faveur de la paix s'est poursuivi en Colombie mais plus de 6 millions de personnes sont restées déplacées dans le pays et quelque 900 personnes sont parties chaque mois en Équateur en 2014.

7. La région de l'Asie et du Pacifique comptait 3,8 millions de réfugiés, 5 millions de déplacés internes et 1,5 million d'apatrides à la fin de 2014. Quelque 2,6 millions de réfugiés afghans se trouvaient en exil prolongé, principalement en République islamique d'Iran et au Pakistan. Les retours de réfugiés en Afghanistan ont diminué pour atteindre un plancher de 17 800 en 2014 (moins 55 % par rapport à 2013). Toutefois, l'élection du Gouvernement d'union nationale a offert de nouvelles occasions de trouver des solutions durables. Au premier semestre de 2015, au moins 44 000 réfugiés afghans sont rentrés chez eux avec l'aide du HCR. Ce dernier a coopéré étroitement avec les gouvernements concernés pour s'assurer que les conditions soient propices au retour durable et à la réintégration. À la fin de juin 2015, on dénombrait plus de 479 000 réfugiés du Myanmar, et toujours plus de 600 000 déplacés internes. Les mouvements migratoires mixtes par voie maritime suscitaient de plus en plus d'inquiétude dans la région de l'Asie et du Pacifique.

8. Avec 1 million de nouveaux enregistrés syriens en Turquie, la population réfugiée en Europe a sensiblement augmenté pour s'élever à 3,1 millions de personnes

⁴ D'après la définition du Comité permanent interorganisations, les urgences de niveau 3 correspondent à des crises humanitaires soudaines de grande ampleur dues à des catastrophes naturelles ou des conflits pour lesquelles une mobilisation à l'échelle du système s'impose.

⁵ Voir : <http://www.unhcr.org/pages/541843656.html>.

en 2014. En juin 2015, la Turquie accueillait plus de 1,8 million de réfugiés syriens, et était ainsi devenue le plus gros pays d'accueil de réfugiés relevant du HCR. Le conflit qui a éclaté en Ukraine en 2014 a entraîné le déplacement de plus de 2 millions de personnes : en juin 2015, près de 1,4 million de déplacés internes et plus de 800 000 personnes avaient fui dans des pays voisins, principalement en Fédération de Russie, pour y trouver une forme de protection. Les 28 États membres de l'Union européenne ont enregistré un total de plus de 570 000 demandes d'asile en 2014, soit une augmentation de 44 % par rapport à 2013. Les mouvements mixtes en Méditerranée ont été très préoccupants au cours de la période considérée et on estime que 3 500 personnes ont péri ainsi en 2014. À la mi-2015, si l'on considère la principale source d'arrivées par voie maritime en Europe, l'itinéraire allant de la Turquie en Grèce à l'est de la Méditerranée était plus important que l'itinéraire en Méditerranée centrale (de l'Afrique du Nord vers l'Italie).

9. La guerre en République arabe syrienne est entrée dans sa cinquième année en mars 2015. Les Syriens, qui étaient plus de 4 millions en juillet 2015, constituaient la majeure partie de la population réfugiée relevant du HCR. En République arabe syrienne, 12,2 millions de personnes, dont 7,6 millions de déplacés internes, auraient besoin d'une protection et d'une assistance. Le grand nombre de réfugiés syriens dans des pays d'accueil voisins faisait peser une pression écrasante sur les infrastructures nationales et les capacités d'intervention. Il était aussi de plus en plus difficile pour les Syriens de se mettre en sécurité, notamment en demandant l'asile dans la région. Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2015-2016 (3RP), lancé en décembre 2014 en réponse à la crise syrienne, visait à aider les pays et les communautés d'accueil en renforçant leur résilience et en favorisant le développement fondé sur la stabilisation afin de compléter l'aide humanitaire. Toutefois, sur les 4,53 milliards de dollars des États-Unis nécessaires pour 2015, seulement 1,07 milliard (24 %) avait été reçu à la fin juin 2015.

10. La violence en Iraq s'est accrue au cours de la période considérée. À la mi-2015, on comptait près de 200 000 réfugiés irakiens dans des pays voisins, plus de la moitié nouvellement enregistrés en 2014, et 3,1 millions d'Iraquiens nouveaux déplacés internes. Ailleurs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'instabilité avait touché d'après les estimations 1,5 million de personnes au Yémen et dans des pays voisins, y compris 250 000 réfugiés et plus de 1 million de déplacés internes en juin 2015. Toujours selon des estimations, le nombre de personnes déplacées en Libye a presque doublé, passant de 230 000 en septembre 2014 à plus de 434 000 en juin 2015.

B. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence

11. Au cours de la période considérée, la communauté humanitaire est intervenue dans quatre situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système : République centrafricaine, Iraq, Soudan du Sud et République arabe syrienne. Les crises survenues en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne ont entraîné de vastes déplacements de réfugiés pour lesquels le HCR a dû intervenir dans des pays voisins. Le Haut-Commissariat a en outre décrété l'état d'urgence pour les situations au Burundi et au Nigeria ainsi qu'en mer Méditerranée eu égard aux personnes arrivant en Grèce pour se rendre ensuite en Serbie et en ex-République yougoslave de Macédoine.

12. Le HCR a continué de renforcer sa capacité institutionnelle d'intervention d'urgence. En janvier 2015, un nouveau Service des urgences a été créé au sein de la Division de la sécurité et des approvisionnements dans les situations d'urgence. Deux équipes polyvalentes prêtes à intervenir en cas d'urgence ont été mises en place,

chacune dirigée par un coordonnateur principal ou hors classe des situations d'urgence et composée de personnel prêt à intervenir immédiatement. Un nouveau cadre d'intervention d'urgence a été établi en janvier 2015 afin de préciser les responsabilités en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence, et les modalités internes en matière d'encadrement et de coordination.

13. À la mi-2015, le HCR gérait six stocks mondiaux d'articles de première nécessité susceptibles d'être rapidement distribués à quelque 600 000 personnes en cas d'urgence. En 2014, le Haut-Commissariat a livré plus de 17 500 tonnes d'articles de secours à partir de ces seuls stocks mondiaux au moyen de 100 ponts aériens et par les voies routière et maritime. Quatre-vingt-treize pour cent des ponts aériens ont été organisés en soixante-douze heures. Plus de 440 déploiements ont été effectués pour aider le HCR dans des interventions d'urgence dans des domaines tels que la protection, la construction d'abris et la planification sur site, de même que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène.

14. Les travailleurs humanitaires ont continué à courir des risques considérables et plus d'une centaine ont été tués dans des incidents violents en 2014. Vingt-trois travailleurs humanitaires ont perdu la vie en République arabe syrienne seulement au cours de la période considérée. Le personnel et les partenaires du HCR ont néanmoins continué à rester sur le terrain pour agir dans de nombreuses situations où la sécurité se détériorait. En République arabe syrienne, le HCR et ses partenaires sont venus en aide à plus de 3,4 millions de personnes, notamment dans le cadre de 64 opérations transfrontalières et de 63 missions par-delà les lignes de front. En Iraq, l'organisation et ses partenaires ont aidé plus de 1,1 million de déplacés internes au cours de la période considérée, tandis qu'au Yémen, le HCR a fourni des articles de secours à plus de 56 300 personnes et des bâches en plastique pour des abris d'urgence à plus de 7 000 familles supplémentaires en mai et juin 2015.

C. De nouvelles approches de l'aide humanitaire

15. Les déplacements actuels prenant de l'ampleur et s'inscrivant dans la durée, la communauté nationale a été obligée et encouragée à repenser les approches traditionnelles de l'aide humanitaire.

16. Les mesures visant à favoriser l'autosuffisance des personnes déplacées en exil ont constitué un changement important par rapport aux modèles de « prise en charge et d'aide de subsistance ». Au cours de la période considérée, le HCR a mis en œuvre sa stratégie mondiale 2014-2018 en matière de moyens de subsistance dans le cadre de 15 opérations de pays. Il s'agit notamment d'offrir aux réfugiés des moyens novateurs d'accéder au marché de l'emploi, notamment par le biais de la plate-forme en ligne « UNHCR Exchange »⁶. Parce que l'expérience montre que l'aide fournie aux réfugiés en exil pour trouver des moyens de subsistance les prépare mieux à trouver des solutions durables pour leur avenir, on s'est servi du financement dit « Seeds for Solutions »⁷ pour améliorer l'autosuffisance des personnes, notamment au Niger où cette forme de financement a aidé les réfugiés nomades à préserver leurs moyens de subsistance, notamment l'élevage de bétail. Avec le concours de l'Institut pour le développement BRAC et de l'organisation non gouvernementale (ONG) Trickle Up les fonds « Seeds for solutions » ont permis d'utiliser une « approche graduée »⁸ afin de

⁶ Voir <http://www.unhcr.org/pages/54edef886.html>.

⁷ Voir le paragraphe 33.

⁸ L'approche graduée permet de sortir progressivement de la pauvreté les personnes qui se trouvent en milieu rural et urbain par le biais de tout un éventail de programmes de moyens de subsistance, de renforcement des capacités et de micro-financement.

proposer des moyens de subsistance durables aux réfugiés en milieu rural, en se fondant sur des projets pilotes menés à bien dans des zones urbaines au Costa Rica, en Équateur et en Égypte. Des gouvernements ont offert à des réfugiés un accès à l'emploi, notamment le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, la République islamique d'Iran et la Turquie. Des mécanismes de mobilité ou d'admission sur le marché du travail sont aussi étudiés dans le cadre de systèmes d'intégration régionale afin de fournir des possibilités d'emploi aux réfugiés, notamment dans le cadre du Mercado Común del Sur (MERCOSUR) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

17. De même, la politique sur les solutions de rechange aux camps, lancée en juillet 2014, vise principalement à fournir aux réfugiés la possibilité de vivre en toute légalité, dans la paix et en toute indépendance dans leurs communautés d'accueil. Cette nouvelle politique s'inspire de la politique du HCR de 2009 sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain, des pratiques locales en matière de protection et des efforts de plus grande envergure menés pour inclure les réfugiés dans les structures nationales. L'adoption de solutions de rechange aux camps exige une collaboration étroite avec le gouvernement du pays hôte, dans le respect des lois et des politiques nationales. Un nouvel outil diagnostic a été conçu afin d'évaluer les possibilités et les difficultés de mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Le HCR a collaboré avec des gouvernements pour inclure les réfugiés dans les services publics et les plans de développement nationaux, par exemple au Ghana, où des réfugiés togolais ont obtenu l'accès au système national d'assurance maladie, et au Rwanda, où des enfants réfugiés congolais ont pu s'inscrire à l'école.

18. Le recours accru et systématique à des interventions fondées sur des transferts monétaires a été un autre exemple d'innovation visant à favoriser l'autosuffisance des réfugiés en exil. En 2015, une soixantaine d'opérations de pays du HCR avaient inscrit à leur budget un montant estimatif de 465 millions de dollars fondé sur des interventions monétaires, alors que 26 opérations seulement étaient dans ce cas en 2010. Le Haut-Commissariat a publié des directives opérationnelles relatives aux interventions monétaires dans des situations de déplacement en 2015. Il a aussi continué à établir des systèmes de gestion de l'information et de données pour améliorer l'identification et la gestion des cas, notamment une nouvelle version de la base de données d'enregistrement proGres et le système de gestion biométrique des identités BIMS. À la mi-2015, plus de 300 000 réfugiés avaient pu être enregistrés dans le système BIMS, qui a été utilisé dans le cadre de trois opérations de pays (Tchad, Malawi et Thaïlande). Le HCR a continué de mettre en œuvre un certain nombre d'autres stratégies pour améliorer les services fournis aux personnes relevant de son mandat dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation, de l'installation et du logement, ainsi que des combustibles et de l'énergie. La Stratégie mondiale 2014-2018 relative au logement et à l'installation, par exemple, a permis d'élaborer différentes solutions novatrices en matière de logement, notamment l'« Unité d'habitation pour les réfugiés »⁹.

19. Le HCR s'est aussi attaché à modifier l'approche du financement de l'aide humanitaire. L'augmentation sans précédent des fonds destinés à l'aide humanitaire au niveau mondial n'a toutefois pas permis de faire face aux besoins croissants. Il est donc indispensable de mieux utiliser les programmes de développement et les fonds par rapport aux interventions humanitaires, ainsi que de faire participer les acteurs du développement à toutes les étapes des situations de déplacement. Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience 2015-2016 (3RP) concernant la crise syrienne, mis en place par le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pourrait servir de modèle à l'avenir. Il a permis de rassembler des gouvernements de

⁹ Voir http://www.ikeafoundation.org/wp-content/uploads/2014/08/rhu_info_sheet20140612.pdf.

pays hôtes et 200 partenaires humanitaires et de développement pour appuyer des plans d'intervention cohérents aux niveaux national et régional dans les cinq principaux pays d'accueil de réfugiés syriens. Il s'agit de renforcer l'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil en améliorant leur résilience, en complément de l'aide humanitaire. Le HCR a également continué de conclure des partenariats stratégiques plus vastes avec des acteurs de développement, notamment la Banque mondiale et le PNUD, et a participé activement au processus de développement durable pour l'après-2015. L'organisme japonais de coopération internationale a collaboré avec le HCR pour aider les réfugiés et les communautés d'accueil au Burkina Faso, en Jordanie, au Myanmar, en Ouganda et en Zambie, ainsi qu'au Kosovo¹⁰.

III. Protection des réfugiés et des demandeurs d'asile

A. Cadre de protection

20. Dans un contexte où le nombre de déplacés a atteint un niveau record et où des pressions sans précédent s'exercent sur les pays d'accueil et le système humanitaire, le rétrécissement de l'espace d'asile dans certains pays au cours de la période considérée a été un sujet de vive inquiétude. Si le principe de non-refoulement, pierre angulaire de la protection internationale et norme du droit international coutumier, a été très largement respecté, un certain nombre de violations ont été signalées. Des mesures dissuasives ou punitives, y compris des accords de transfert et de réinstallation non consentis entre pays, ont compté parmi les tendances préoccupantes dans plusieurs régions. Parallèlement, l'immense majorité des pays ont continué à recevoir des réfugiés avec beaucoup de générosité. Un nombre record de personnes – près de 1,7 million – a présenté des demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié en 2014. La Fédération de Russie a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile individuelles (274 700), suivie par l'Allemagne (173 100), les États-Unis d'Amérique (121 200) et la Turquie (87 800). Le HCR a également reçu un nombre record de 245 700 demandes de statut de réfugié relevant de son mandat. Il a de nouveau demandé aux États de s'acquitter de leur responsabilité en matière de détermination du statut de réfugié (DSR) pour les demandeurs d'asile relevant de leur juridiction.

21. Nombre d'États ont progressé dans l'élaboration et le renforcement de leurs systèmes nationaux d'asile. À la fin de 2014, une quarantaine d'États élaboraient des lois relatives à la protection des réfugiés ou révisaient les lois en vigueur, et un total de 19 lois avaient été adoptées, notamment par l'Albanie et le Rwanda. Le régime de protection temporaire des Syriens adopté par la Turquie en octobre 2014 conformément à la loi relative aux étrangers et à la protection internationale a marqué un grand pas en avant. De nombreux États membres de l'Union européenne ont continué à transposer dans le droit national les directives révisées concernant le régime d'asile européen commun. Le HCR a continué de coopérer avec des États dans le cadre de projets d'assurance qualité concernant la détermination du statut de réfugié dans des pays d'Europe et d'Amérique latine. Fait nouveau encourageant, le Mexique a retiré ses réserves à l'article 32 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, interdisant l'expulsion de réfugiés se trouvant régulièrement sur le territoire d'un État contractant, ainsi que l'article 31 correspondant de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954).

22. En 2014, le HCR a lancé sa Stratégie mondiale « Au-delà de la détention » (2014-2019), qui vise principalement à multiplier les solutions de rechange à la

¹⁰ En ce qui concerne le Kosovo, se référer à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

détention pour les demandeurs d'asile et les réfugiés et à mettre un terme à la détention d'enfants. Le Haut-Commissariat a salué un certain nombre d'initiatives encourageantes en la matière, notamment un avis consultatif de 2014 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans lequel elle souligne que la détention d'enfants dans le cadre des procédures d'immigration doit être l'exception plutôt que la règle; l'engagement pris par Malte de mettre fin à la détention d'enfants; les efforts déployés par le Canada pour trouver d'autres solutions de rechange à la détention; et une recommandation de la Commission d'enquête parlementaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord préconisant d'introduire une période maximale de rétention de vingt-huit jours.

23. Le HCR a continué d'aider des États à mettre en œuvre le plan d'action en 10 points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes et à encourager la coopération régionale en ce qui concerne les mouvements mixtes, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2014, les États et territoires des Caraïbes sont convenus d'établir un mécanisme consultatif régional pour faciliter la mise en place progressive de systèmes d'asile et d'autres procédures permettant d'identifier les personnes voyageant dans le cadre de mouvements migratoires mixtes et de leur venir en aide. Face aux préoccupations concernant l'enlèvement et le trafic de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants en Afrique de l'Est et dans la corne de l'Afrique, des gouvernements de la région ont adopté une déclaration et un plan d'action lors d'une conférence organisée en octobre 2014 à Khartoum par l'Union africaine, le Gouvernement soudanais, le HCR et l'OIM. Les participants sont convenus de partager leurs meilleures pratiques, d'accroître la coopération transfrontalière et d'élaborer des stratégies nationales pour combattre la traite et le trafic. Depuis janvier 2015, le HCR préside le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

B. Protection en mer

24. Les mouvements maritimes dangereux auxquels se livrent des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, ainsi que des apatrides, ont continué à poser des problèmes aux États côtiers et aux États du pavillon, aux transporteurs maritimes, aux garde-côtes, aux autorités portuaires, aux marins et aux autorités de prévention de la criminalité. On estime que 350 000 réfugiés et migrants ont pris la mer en 2014 et que 4 300 personnes y ont perdu la vie. En mer Méditerranée seulement, 219 000 personnes sont arrivées clandestinement dans l'Union européenne en 2014 et pas moins de 137 000 personnes seraient arrivées au premier semestre de 2015, soit 83 % de plus par rapport à la même période en 2014. On a aussi enregistré des mouvements maritimes mixtes importants en Asie du Sud-Est (94 000 personnes entre janvier 2014 et la mi-2015 selon des estimations) et dans le Golfe d'Aden (91 600 arrivées au Yémen en 2014). Si les mouvements maritimes sont restés « mixtes », pour la première fois depuis plusieurs décennies, la majorité des personnes fuyaient des conflits et des persécutions. En Europe, par exemple, on estime qu'un tiers des personnes arrivées au premier semestre de 2015 provenaient de la République arabe syrienne; on a aussi enregistré un nombre élevé d'arrivées en provenance d'Afghanistan, d'Érythrée et de Somalie.

25. En décembre 2014, le Haut-Commissaire a consacré son dialogue annuel sur les défis en matière de protection à la question de la protection en mer. De l'avis général, le fait de privilégier seulement la dissuasion ou d'agir de façon unilatérale ne contribuerait pas à mettre un terme au phénomène mais seulement à modifier les parcours et les itinéraires, les personnes concernées continuant à courir les mêmes risques. L'Agenda européen en matière de migration de mai 2015 a marqué un pas en avant puisqu'il propose de renforcer les mesures pour sauver des vies en mer, de créer

un mécanisme permettant de réinstaller les personnes ayant besoin d'une protection internationale dans l'Union européenne et de créer 20 000 places supplémentaires dans l'Union européenne aux fins de la réinstallation. Le HCR a salué la réunion extraordinaire sur les mouvements migratoires clandestins que le Gouvernement thaïlandais a organisé dans l'océan Indien en mai 2015 avec la participation de 17 pays. Les participants sont convenus de tout un ensemble de propositions pour aider les personnes en détresse en mer, lutter contre le trafic et la traite des personnes et trouver des solutions plus sûres.

26. Le HCR a continué de fournir une aide concrète aux États qui doivent faire face à ces mouvements. La coopération entre les organisations internationales et régionales afin d'améliorer la protection en mer a aussi été renforcée. Un guide révisé sur le sauvetage en mer et sur les principes et les pratiques qui s'appliquent aux réfugiés et aux migrants a été publié par le HCR, la Chambre internationale de la marine marchande et l'OIM. Le HCR a également créé une unité de surveillance régionale des mouvements maritimes dans son bureau régional de Bangkok en 2014, l'objectif étant de mieux appréhender les mouvements maritimes mixtes en Asie du Sud-Est et de pouvoir réagir concrètement avec plus de diligence.

C. Besoins spécifiques

27. En 2014, 51 % de l'ensemble des réfugiés relevant du HCR étaient des enfants de moins de 18 ans, soit la plus forte proportion depuis plus de dix ans. Quelque 34 300 demandes d'asile ont été présentées par des enfants non accompagnés et séparés de leurs parents dans 82 pays, la majorité provenant d'Afghanistan, d'Érythrée, de Somalie et de République arabe syrienne. Il s'agit là du nombre le plus élevé de demandes depuis que le HCR a commencé à collecter des données à ce sujet en 2006.

28. La plupart des 16 pays considérés comme prioritaires dans le Cadre du HCR pour la protection des enfants (2012) ont indiqué que les enfants relevant du Haut-Commissariat avaient davantage accès aux services sociaux et aux services de protection de l'enfance au niveau national. Un certain nombre d'États ont renforcé la protection légale pour mieux respecter les droits des enfants réfugiés. Par exemple, le Mexique a adopté une nouvelle loi sur les droits des enfants et des adolescents qui comprend des dispositions visant à répondre aux besoins de protection spéciale des enfants non accompagnés demandeurs d'asile. En octobre 2014, des États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont adopté les Principes de Sharjah, qui visent à améliorer la protection des enfants et des adolescents réfugiés dans la région. Le Plan d'action de Brasilia préconise aussi l'établissement d'un observatoire des droits de l'homme sur les déplacements, y compris un mécanisme d'alerte rapide et d'intervention d'urgence pour les populations déplacées en Amérique centrale, y compris les enfants non accompagnés et séparés de leurs parents. En 2014, le HCR a soutenu 16 projets conçus et mis en œuvre par des jeunes dans le cadre de son Fonds en faveur de l'initiative de la jeunesse.

29. La Stratégie d'éducation 2012-2016 du HCR a été élargie à 25 pays prioritaires au cours de la période considérée, avec des stratégies pluriannuelles conçues et mises en place en collaboration avec des ministères de l'éducation et des partenaires locaux dans le secteur de l'éducation. Plusieurs pays ont progressé dans l'intégration des enfants et des jeunes réfugiés dans leur système éducatif, notamment au Liban, où des efforts ont continué d'être déployés pour renforcer la capacité du système éducatif afin d'accueillir des jeunes élèves réfugiés. En 2014, le partenariat « Educate a Child » (Offrir une instruction à un enfant) a permis à 266 000 enfants réfugiés qui avaient abandonné l'école de s'inscrire dans le primaire dans 12 pays. En partenariat avec

Vodafone, des « Instant Network Schools », qui consistent à exploiter au maximum les connexions Internet et à fournir des outils tels que des tablettes pour faciliter l'apprentissage, ont été mis en place avec succès au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, et des programmes analogues sont prévus en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Plus de 4 000 étudiants réfugiés ont participé à des programmes dans l'enseignement supérieur grâce à des bourses universitaires ou à des programmes d'enseignement en ligne certifiés par des universités en Afrique, en Australie, en Europe et aux États-Unis d'Amérique. L'adoption de la Déclaration d'Incheon par le Forum mondial sur l'éducation en République de Corée, en mai 2015, a marqué un pas en avant témoignant la volonté des signataires de mettre en place des systèmes éducatifs plus inclusifs, volontaristes et résilients afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes touchés par des conflits, en particulier des réfugiés et des déplacés internes.

30. Les efforts visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste touchant les personnes relevant du HCR sont restés une priorité. Des stratégies pluriannuelles de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ont été élaborées dans le cadre de 41 opérations et le HCR a détaché six spécialistes principaux des questions de protection dans huit pays entre mai 2014 et mai 2015, dans le cadre du projet « Safe from the Start » (À l'abri dès le départ) afin de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence. Dans les pays qui accueillent des réfugiés syriens, près de 69 700 victimes de cette forme de violence ont bénéficié d'un appui spécialisé au cours des cinq premiers mois de 2015. L'impunité en la matière est restée toutefois un problème majeur. Le Haut-Commissariat a accueilli avec satisfaction le Protocole international de 2014 pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit et a pris des mesures pour faciliter l'accès des victimes aux services d'avocats et d'interprètes, ainsi que pour renforcer les compétences des avocats et des juges en matière de traitement des cas de violence sexuelle. En Éthiopie, au Kenya, en Somalie et en Ouganda, le HCR a aidé les Gouvernements à établir et à gérer des tribunaux mobiles.

31. Conformément au cadre de résultats stratégiques de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité, un taux de participation des femmes de 46 % à des postes d'encadrement et de direction a été enregistré dans 65 opérations en 2014. Le HCR a collaboré avec le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le cadre de l'élaboration de sa Recommandation générale sur les femmes et les situations de réfugié, d'asile, de nationalité et d'apatridie.

IV. Solutions durables

A. Aperçu général

32. En 2014, le nombre de personnes déplacées de force a atteint un niveau record depuis la Seconde Guerre mondiale et jamais aussi peu de personnes ont eu accès à des solutions traditionnelles : 6,4 millions de réfugiés relevant du HCR dans le monde sont restés en exil prolongé¹¹. L'absence de solutions durables a été due en partie à la poursuite des violences et des conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela étant, la communauté internationale, y compris les États et le HCR, doivent aussi redoubler d'efforts pour trouver des solutions.

¹¹ Selon la définition usuelle, situation dans laquelle 25 000 réfugiés ou plus d'une même nationalité se trouvent en exil depuis cinq ans ou plus dans un pays d'asile.

33. Le Haut-Commissariat a renforcé ses mécanismes institutionnels internes afin de créer une meilleure dynamique pour la recherche de solutions. La plupart de ces efforts faisaient suite à l'évaluation faite par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en mars 2015 (E/AC.51/2015/5), qui a recommandé au Haut-Commissariat de redoubler d'efforts pour trouver des solutions, notamment en mettant en place un cycle pluriannuel de planification des activités axées sur la recherche de solutions et en recherchant des financements sur plusieurs années; en élaborant des stratégies de promotion en vue de trouver des solutions aux niveaux mondial, régional et opérationnel; et en établissant un calendrier en vue de la tenue régulière de réunions ciblées avec des acteurs du développement aux fins de l'élaboration d'un modèle de coordination de l'action des partenaires visant à trouver des solutions et à mener à bien la transition. En 2014, le HCR a consacré 20 millions de dollars à l'initiative « Seeds for solutions », dans le cadre de laquelle des conseils techniques ont été fournis à 20 opérations de pays et davantage de ressources ont été allouées à des activités liées à la recherche de solutions. Les fonds « Seeds for Solutions » ont servi à appuyer le rapatriement d'environ 12 000 anciens réfugiés angolais provenant de la République démocratique du Congo et l'intégration locale d'environ 10 000 personnes en Zambie. Le Groupe directeur du HCR chargé des solutions a participé à l'élaboration de stratégies pluriannuelles et multipartenaires de protection et de recherche de solutions; dans le cadre des instructions concernant la planification pour l'exercice biennal 2016-2017, toutes les opérations sur le terrain ont été invitées à intégrer des stratégies de protection et de recherche de solutions dans leurs plans opérationnels annuels et biennaux au niveau national. Au niveau mondial, le HCR a été l'un des coprésidents de la Solutions Alliance (Alliance pour la recherche de solutions)¹², initiative importante lancée en avril 2014 afin d'encourager la recherche de solutions novatrices en rassemblant les acteurs humanitaires et de développement qui s'emploient à trouver des solutions pour les déplacés.

34. Le Haut-Commissariat a également continué de renforcer ses partenariats avec des acteurs de développement dans le cadre de la recherche de solutions. Sa coopération avec la Banque mondiale a permis de réaliser trois études régionales sur les déplacements forcés (Sahel, Grands Lacs et corne de l'Afrique) et d'établir des facilités de financement pour la région des Grands Lacs (100 millions de dollars) et la corne de l'Afrique (150 millions de dollars). Les Gouvernements de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie ont accepté des prêts de 50 millions de dollars, 27 millions de dollars et 25 millions de dollars respectivement, afin de venir en aide aux déplacés internes, de faciliter l'intégration des nouveaux Tanzaniens naturalisés et de favoriser l'intégration durable des anciens réfugiés angolais.

35. Des stratégies régionales globales ont continué à créer une dynamique pour la recherche de solutions aux situations prolongées. La Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil, à laquelle participent les République islamique d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, a permis de rassembler plus de 50 acteurs humanitaires et du développement en vue d'appuyer la mise en œuvre de portefeuilles de projets au niveau national. Le HCR a continué de militer en faveur d'un appui financier pour couvrir les besoins mis en évidence dans les portefeuilles de pays. Dans les Amériques, l'initiative de recherche de solutions globales pour les réfugiés colombiens en Équateur a permis de créer des possibilités de subsistance et de réinstallation et a facilité la mobilité de la main d'œuvre dans la région.

¹² Voir www.solutionsalliance-org/.

36. De même, les Engagements d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens, qui mettent en évidence la nécessité d'améliorer l'espace d'asile dans les pays hôtes tout en recherchant des solutions pour les réfugiés somaliens et en créant les conditions appropriées pour le rapatriement, ont été adoptés lors d'une réunion ministérielle de l'Initiative globale en faveur des réfugiés somaliens en août 2014. Un projet pilote visant à appuyer le rapatriement librement consenti du Kenya vers la Somalie a été lancé en décembre 2014 au titre d'un accord tripartite entre les Gouvernements kenyan et somalien et le HCR. En juin 2015, environ 2 600 réfugiés étaient rentrés avec l'appui du HCR. Afin de soutenir ces efforts, le Kenya, la Somalie et le HCR ont continué de coopérer pour améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés de Dadaab, étendre les zones de retour en Somalie et s'assurer que les retours étaient bien librement consentis.

B. Rapatriement librement consenti

37. En raison de la poursuite des violences dans plusieurs pays d'origine importants, beaucoup moins de réfugiés ont pu rentrer chez eux en 2014 par rapport aux années précédentes. Cette année-là, 126 800 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine, notamment en République démocratique du Congo (25 200), au Mali (21 000) et en Afghanistan (17 800).

38. Les accords tripartites ont continué d'être très utiles pour faciliter le rapatriement librement consenti : à la suite de la conclusion d'un accord entre le HCR et les Gouvernements malien et nigérien en mai 2014, un accord analogue a été signé entre le Burkina Faso, le Mali et le HCR en janvier 2015. Le rapatriement organisé de 38 000 réfugiés ivoiriens en provenance du Libéria a été suspendu par précaution en juillet 2014 en raison du virus Ébola. En 2015, le HCR a aussi continué de collaborer avec les gouvernements concernés pour faciliter le rapatriement volontaire de réfugiés sri-lankais, notamment en provenance d'Inde. Le rapatriement librement consenti d'Angolais a repris en 2014, le volet concernant les réfugiés angolais devant bientôt s'achever après cinquante années de déplacement. Plus de 17 000 anciens réfugiés angolais avaient été rapatriés avec l'aide du HCR à la mi-2015, principalement de la République démocratique du Congo ainsi que du Congo et de la Zambie. En 2014, quelque 5 800 Rwandais sont rentrés librement chez eux, ce qui porte à 199 600 le nombre total de retours effectués entre 2001 et 2014. Le HCR et ses partenaires ont également appuyé les efforts déployés en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Géorgie, en Mauritanie et au Soudan du Sud afin de régler les problèmes des rapatriés liés au logement, à la terre et à la propriété foncière, notamment au moyen de programmes d'assistance juridique.

C. Réinstallation et admission pour motifs humanitaires

39. En 2014, les bureaux du HCR dans 90 pays ont soumis plus de 103 800 demandes de réinstallation à des États. Les principaux bénéficiaires étaient des réfugiés provenant de la République arabe syrienne (21 100), de la République démocratique du Congo (18 800), du Myanmar (15 200), d'Iraq (11 800) et de la Somalie (9 400). En 2014, plus de 73 000 réfugiés sont partis pour être réinstallés avec l'aide du HCR. Les femmes et les jeunes filles dans des situations à risque ont représenté plus de 12 % du total des demandes, soit un nouveau dépassement pour la quatrième année consécutive du seuil de 10 % fixé par le Comité exécutif dans sa Conclusion n° 105 (LVII) (2006). En 2014, le HCR a entrepris un vaste réexamen de ses politiques en vigueur afin de remédier au problème de la fraude dans le contexte de la réinstallation.

40. D'après les statistiques des gouvernements, 26 pays ont admis un total de 105 200 réfugiés à des fins de réinstallation en 2014, soit cinq pays de plus qu'en 2013. Les États-Unis d'Amérique ont admis le plus grand nombre de réfugiés à des fins de réinstallation (73 000) cette année-là. Le projet destiné à accroître le nombre de possibilités de réinstallation dans les États membres de l'Union européenne dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration a constitué une bonne nouvelle et le HCR a fait campagne pour que davantage de pays fassent des offres de réinstallation pour ceux qui en ont besoin.

41. Les plans pluriannuels ont continué à jouer un rôle important en contribuant à l'augmentation des offres de réinstallation. Les cas de quelque 14 000 réfugiés congolais au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie ont été soumis à des fins de réinstallation en 2014. Au Népal, le programme de réinstallation des réfugiés provenant du Bhoutan s'est poursuivi, avec plus de 8 000 personnes réinstallées en 2014 et un « dernier appel » à manifestation d'intérêt a été lancé pour des réinstallations groupées.

42. Le HCR a également continué d'encourager la réinstallation et d'autres formes d'admission en tant que mesures concrètes permettant de partager le fardeau avec les pays qui accueillent des réfugiés syriens. Le HCR a demandé aux États de proposer des offres de réinstallation et d'autres formes d'admission pour 130 000 réfugiés syriens d'ici à la fin 2016 lors d'une conférence ministérielle pour les annonces de contribution qui s'est tenue à Genève en décembre 2014. En juin 2015, près de 102 500 places avaient été mises à la disposition depuis 2013, y compris des places pour la réinstallation et l'admission à titre humanitaire, ainsi que d'autres modalités telles que le parrainage privé, la réunification familiale, l'octroi de bourses, l'évacuation sanitaire et des programmes de mobilité de la main d'œuvre. L'Allemagne, par exemple, a offert un total de 35 000 places à des Syriens dans le cadre de ses programmes de parrainage individuel et d'admission à titre humanitaire depuis 2013.

D. Solutions locales

43. Le HCR a continué de faire campagne en faveur d'une plus grande aide internationale aux pays qui se sont engagés à laisser les réfugiés s'intégrer de façon permanente dans leur société. Les efforts ont été poursuivis pour favoriser l'intégration et combattre l'intolérance et la xénophobie dans un certain nombre de pays qui proposent des solutions locales, où le Haut-Commissariat a travaillé avec divers acteurs concernés sur la législation et des plans globaux d'intégration nationale. Seul un petit nombre de pays ont publié des statistiques sur les réfugiés naturalisés mais 27 pays ont indiqué qu'ils avaient accordé la nationalité à quelque 32 100 réfugiés en 2014, dont le Canada (27 200), la France (2 400) et l'Irlande (560).

44. En octobre 2014, le Gouvernement tanzanien a relancé le processus d'intégration locale et d'acquisition de la nationalité au profit de 200 000 anciens réfugiés burundais et enfants nés après la dernière phase d'enregistrement en 2010. En mai 2015, 149 000 certificats de nationalité avaient été délivrés à des Tanzaniens nouvellement naturalisés. En Zambie, le Gouvernement a délimité 530 parcelles de terres dans deux zones de réinstallation afin de faciliter l'intégration socioéconomique d'anciens réfugiés angolais et a poursuivi ses efforts afin de délivrer un total de 10 000 permis de résidence. L'intégration de 1 700 anciens réfugiés angolais en Namibie a débuté en 2014, tandis que le Gouvernement béninois a continué de délivrer des permis de résidence de dix ans à des réfugiés togolais.

V. Déplacement interne

45. Le nombre de personnes déplacées dans leur pays à la suite de conflits armés, de la violence généralisée ou de violations des droits de l'homme était estimé à 38,2 millions¹³ à la fin de 2014. Il s'agit là du plus grand nombre de déplacés jamais enregistré depuis le début de la collecte de statistiques mondiales en 1989. Une augmentation notable des déplacements internes a été enregistrée au cours de la période considérée en République démocratique du Congo, en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen. En 2014, d'autres pays ont connu de nouveaux déplacements internes à la suite de conflits, parmi lesquels l'Afghanistan, la République centrafricaine, la Colombie, la Libye, le Nigéria, le Pakistan et le Soudan du Sud.

46. Décembre 2014 a marqué le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). En juin 2015, 40 États avaient signé la Convention et 24 l'avait ratifiée. Au cours de la période considérée, l'Ukraine a adopté une législation nationale sur les déplacements internes, tandis que la Somalie a adopté une politique nationale relative aux personnes déplacées. La République démocratique du Congo et le Nigéria ont également progressé dans l'élaboration de leurs lois nationales sur les déplacements internes. En Afghanistan, le HCR a collaboré avec le Ministère des réfugiés et du rapatriement aux fins de la mise en place d'une stratégie d'application de la politique nationale relative aux déplacements internes adoptée en 2013.

47. Le HCR a continué d'intervenir dans des situations de déplacement interne principalement au moyen d'un cadre interinstitutions. Il a pris la direction de 22 des 27 groupes sectoriels ou mécanismes de type sectoriel pour la protection au niveau mondial, notamment en se chargeant de la facilitation avec des ONG et de l'encadrement avec des gouvernements ou des organisations internationales. Il a aussi pris la direction de 11 des 24 groupes sectoriels pour l'hébergement au niveau national, tandis que le groupe sectoriel chargé de la gestion et de la coordination globale des camps, codirigé par le HCR et l'OIM, a fourni une assistance dans 19 opérations sur le terrain à l'échelle mondiale. Le HCR a été membre des groupes consultatifs stratégiques du groupe sectoriel mondial pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et du groupe sectoriel mondial pour la santé. Le Haut-Commissariat a aussi collaboré étroitement avec des institutions nationales des droits de l'homme pour mieux protéger les déplacés internes, notamment en Afghanistan, en Colombie, aux Philippines et en Ouganda.

48. Les stratégies pluriannuelles et multipartenaires pour la recherche de solutions concernant les personnes déplacées ont bien avancé en Colombie, au Mali, en Serbie, en Somalie et à Sri Lanka. Parmi les pays où le HCR est intervenu, quelque 1,8 million de déplacés internes sont rentrés chez eux en 2014, dont environ un quart avec l'aide du HCR, notamment en République centrafricaine, au Mali, au Soudan du Sud et au Yémen. Conscient du lien entre la recherche de solutions et la prévention des conflits, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a appuyé le retour et la réinstallation d'anciens déplacés internes et réfugiés au Kirghizistan.

¹³ Voir <http://www.internal-displacement.org/publications/2015/global-overview-2015-people-internally-displaced-by-conflict-and-violence>.

VI. Apatridie

49. Les bureaux du HCR ont dénombré un total de 3,5 millions de personnes apatrides en 2014; toutefois, le nombre total d'apatrides dans le monde était estimé à au moins 10 millions¹⁴. En se fondant sur la dynamique accrue qui est apparue au niveau mondial pour remédier au problème de l'apatridie, le HCR a lancé en novembre 2014 la campagne mondiale #IBelong afin de mettre un terme à l'apatridie sur une période de dix ans, ainsi que le Plan d'action global 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie.

50. En 2014, 13 nouveaux pays ont adhéré aux conventions relatives à l'apatridie, notamment l'Argentine, la Belgique, la Colombie, El Salvador, la Gambie, la Guinée, la Géorgie, le Mozambique, le Paraguay, le Pérou et la Turquie, ce qui porte à 86 le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 et à 63 de nombre total d'États parties à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961). Environ une dizaine de pays ont établi des mécanismes de détermination du statut d'apatride, parmi lesquels tout récemment la Turquie.

51. Quelque 37 100 anciens apatrides ont acquis la nationalité dans 23 pays en 2014. La Côte d'Ivoire a poursuivi ses efforts pour régler l'une des situations d'apatridie les plus importantes au monde, notamment grâce à la modification en 2013 de sa loi sur la nationalité qui permet aux résidents de longue date d'acquérir la nationalité par une simple procédure de déclaration, chose très innovante. Le HCR a collaboré avec le Gouvernement kirghize et une ONG pour aider plus de 6 000 apatrides à demander la nationalité kirghize depuis mai 2014. De même, en Malaisie, une ONG, avec l'appui du Gouvernement et du HCR, a aidé plus de 5 000 apatrides et personnes à la nationalité indéterminée à acquérir la nationalité malaisienne. Le Parlement estonien a modifié sa loi sur la nationalité au début de 2015 afin de faciliter l'acquisition de la nationalité par les apatrides et les réfugiés âgés, et d'accorder automatiquement la nationalité aux enfants nés apatrides dans le pays. Depuis 2013, le Sénégal et le Suriname ont adopté des modifications législatives pour permettre aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes, ce qui porte à 12 le nombre total de pays ayant procédé à des modifications législatives de cette nature au cours des douze dernières années. Le Niger a aussi révisé ses lois pour garantir l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité.

52. Les efforts visant à identifier les personnes qui étaient apatrides ou risquaient de l'être se sont aussi poursuivis. Le HCR a aidé les Gouvernements indonésien et philippin à enregistrer plus de 6 000 personnes d'origine indonésienne résidant dans le sud des Philippines qui risquaient de se retrouver apatrides, et à trouver des solutions pour elles. De même, le Monténégro a lancé un appel public pour identifier les apatrides résidant dans le pays et a commencé à lever les obstacles à la régularisation du séjour de ces personnes ou à l'acquisition de la nationalité. Au Kazakhstan et au Tadjikistan, le HCR et des ONG locales ont collaboré avec les Gouvernements pour s'occuper de la situation des apatrides et des personnes à la nationalité indéterminée. En République dominicaine, le HCR a continué de collaborer avec le Gouvernement pour trouver des solutions à la privation arbitraire de nationalité d'un grand nombre de personnes, d'origine haïtienne pour la plupart, à la suite d'un arrêt de 2013 de la Cour constitutionnelle du pays.

53. Il convient de signaler un certain nombre d'initiatives régionales encourageantes visant à prévenir l'apatridie et à régler les cas d'apatridie en 2014. La Commission

¹⁴ À la fin de 2014, l'on disposait de statistiques concernant les personnes apatrides relevant du mandat du HCR pour 77 pays, soit 13 pays de plus qu'à la fin de 2011.

africaine des droits de l'homme et des peuples a entrepris d'élaborer un protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à une nationalité, tandis qu'en février 2015, 15 États d'Afrique de l'Ouest ont adopté en Côte d'Ivoire la Déclaration d'Abidjan des Ministres des États membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie. La Déclaration et le Plan d'action de Brasilia contiennent également un certain nombre d'engagements concernant un cadre visant à éradiquer l'apatridie en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours des dix prochaines années, conformément à la campagne #IBelong du HCR. En novembre 2014, l'objectif de l'enregistrement universel des faits d'état civil d'ici à 2024 a été clairement énoncé dans une déclaration adoptée par les 44 États participants à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les Principes de Sharjah, qui préconisent d'enregistrer la naissance de tous les enfants réfugiés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord afin de prévenir les cas d'apatridie, ont été adoptés en octobre 2014 lors d'une conférence régionale tenue dans les Émirats arabes unis.

54. Le HCR a continué d'aider les gouvernements des pays hôtes à s'assurer que les autorités compétentes enregistrent rapidement les naissances dans les situations d'urgence concernant des réfugiés afin de réduire les risques d'apatridie et de régler tous les problèmes connexes de protection, conformément à la Conclusion n° 111 (LXIV) (2013) du Comité exécutif. La Jordanie a lancé une campagne mobile d'enregistrement des naissances pour tous les réfugiés qui se trouvaient dans des camps et a délivré 2 400 certificats de naissance à des enfants réfugiés syriens en 2014, alors que seulement 300 certificats avaient été délivrés en 2013. Plus de 40 000 familles ont bénéficié de conseils concernant les procédures d'enregistrement des naissances au Liban en 2014. Plus de 300 000 brochures ont été distribuées dans la région pour sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances.

VII. Partenariats et coordination

55. Les partenariats sont restés un élément central de l'action du HCR. En 2014, le Haut-Commissariat a collaboré avec près de 910 partenaires, dont 720 ONG, parmi lesquelles 75 % d'organisations nationales ou locales. Les ONG ont également reçu environ 75 % des fonds d'un montant de 1,32 milliard de dollars versés par le HCR à des partenaires en 2014. Le Cadre renforcé du HCR pour la mise en œuvre des partenariats a continué de guider les efforts déployés pour renforcer la collaboration avec les ONG, au même titre que les « Principes de partenariat » et les recommandations issues du dialogue structuré de 2012 entre le Haut-Commissaire et les ONG. Le Haut-Commissariat a aussi développé ses partenariats avec le secteur privé. Par exemple, la campagne « Un avenir meilleur pour les réfugiés » de la Fondation IKEA a permis de lever 10,8 millions d'euros entre février et mars 2015.

56. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est resté l'un des partenaires opérationnels les plus importants du HCR, notamment avec l'utilisation accrue de fonds en espèces et de bons donnant droit à des services. Le Haut-Commissariat a élargi son partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en publiant des orientations révisées pour la collaboration dans les pays et en mettant en place des programmes conjoints concernant la fourniture de soins de santé au niveau communautaire, la vaccination et la protection des enfants dans les situations d'urgence. La coordination étroite avec l'Organisation de l'aviation civile internationale a abouti à l'adoption d'une résolution en vertu de laquelle tous les nouveaux titres de voyage de la Convention pour les réfugiés et les apatrides doivent être lisibles à la machine. En janvier 2015, le HCR et le Centre du commerce international (CCI) ont conclu un accord afin d'accroître les possibilités économiques

pour les réfugiés. L'organisation a continué d'investir énormément dans les partenariats avec des acteurs du développement, notamment la Banque mondiale et le PNUD, en vue d'améliorer la complémentarité de l'action humanitaire et des initiatives de développement dès le début des déplacements.

57. En 2014, le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont publié la note conjointe sur la coordination dans les situations mixtes afin de préciser les rôles et les responsabilités de chacun dans les situations de déplacement interne mixte et de réfugiés. Le Haut-Commissariat a continué de mettre en œuvre le modèle de coordination en faveur des réfugiés et à la fin de 2014, des coordonnateurs régionaux avaient encadré les opérations dans le cadre de toutes les grandes situations d'urgence concernant des réfugiés, notamment en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Le HCR a aussi continué à mettre en œuvre le programme de transformation du Comité permanent interorganisations (CPI), principalement en intervenant dans des situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système. L'organisation a participé activement aux préparatifs du Sommet humanitaire mondial de 2016, notamment aux travaux sur les groupes thématiques concernant la transformation par l'innovation et les moyens de répondre aux besoins des personnes dans des conflits. Le HCR a veillé en particulier à ce que la protection soit bien au cœur de l'action humanitaire et à ce que des solutions soient trouvées aux déplacements. Le Haut-Commissariat a aussi continué à appuyer les travaux de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers causés par des catastrophes, qui prendront fin en 2015.

VIII. Contributions au HCR

58. Les pays d'accueil ont joué un rôle majeur dans la protection des réfugiés en maintenant leurs frontières ouvertes et en offrant un espace d'asile, leur contribution au système humanitaire étant la première et la plus essentielle. Le HCR est profondément reconnaissant à ces pays pour la solidarité qu'ils continuent de manifester et pour leur contribution vitale à la protection des réfugiés.

59. En 2014, le budget annuel du HCR s'est élevé à 6 569,7 millions de dollars¹⁵, dont un budget initial de 5 307,8 millions de dollars approuvé par le Comité exécutif en octobre 2013 et 1 261,9 millions de dollars correspondant à huit rallonges budgétaires constituées au cours de l'année pour répondre à des besoins pressants imprévus. Le HCR a continué de recevoir un large soutien de ses donateurs qui ont versé en 2014 le montant record de 3,3 milliards de dollars, les fonds disponibles s'élevant à 3,6 milliards. Cela étant, en 2014, 45 % des besoins de ressources du HCR au niveau global n'ont pas été couverts, soit davantage qu'en 2013 où le déficit de ressources était de 39 %. En outre, on a dû prendre un certain nombre de mesures au début de 2015 afin de réduire les dépenses compte tenu des effets importants des fluctuations du taux de change sur les prévisions de recettes du HCR en 2015.

60. Le HCR a continué à diversifier ses sources de revenus mais la proportion des contributions est restée similaire à celle de 2013, avec 53,4 % des contributions volontaires fournies par ses trois donateurs principaux et 82,2 % par les 10 donateurs principaux. En 2014, l'organisation a reçu 208,2 millions de dollars de donateurs privés, soit trois fois plus qu'en 2009, le montant de 200 millions de dollars étant dépassé pour la première fois. La Fondation IKEA est restée le partenaire privé le plus important du HCR, avec une contribution de 29 millions de dollars en 2014.

¹⁵ Le tableau 2 présente le budget réparti par région et pilier.

IX. Responsabilité et contrôle

61. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer la responsabilité et le contrôle au cours de la période considérée. En décembre 2014, le HCR et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ont signé un mémorandum révisé d'accord pour consolider les modalités relatives aux services d'audit interne. Le HCR a continué de collaborer étroitement avec le BSCI afin de garantir la complémentarité et l'efficacité du contrôle, notamment en coordonnant les calendriers des missions et en réalisant des missions conjointes.

62. En avril 2015, un cadre de contrôle interne de haut niveau axé sur la gestion financière a été élaboré afin de permettre au HCR de concevoir, de mettre en œuvre et de gérer avec efficacité et efficience des systèmes de contrôle interne susceptibles d'aider le HCR à atteindre ses objectifs et à s'adapter aux changements dans un contexte en mutation constante. Il vise aussi à consolider les politiques et directives existantes concernant les risques et les contrôles financiers du Haut-Commissariat. Depuis 2014, l'organisation a adopté une approche fondée sur le risque pour l'audit des projets exécutés par des partenaires avec des fonds du HCR. Un système accru de responsabilisation et de contrôle est assuré grâce des mesures de vigilance complémentaires telles que la vérification des rapports, la réalisation de contrôles physiques et inopinés de la performance, et le renforcement des contrôles internes. Le HCR a publié des procédures simplifiées relatives aux achats effectués par les partenaires d'exécution en novembre 2014 afin de les aligner sur les politiques et procédures de passation des marchés propres au HCR.

63. Le Haut-Commissariat a élaboré un plan complet pour la mise en œuvre de son Cadre stratégique de 2013 pour la prévention de la fraude et de la corruption. Il a créé un groupe de travail intersectoriel afin d'évaluer l'efficacité de l'organisation en matière de prévention de la fraude. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant a continué d'aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs fonctions de contrôle conformément aux meilleures pratiques en la matière, aux normes pertinentes, au Statut et au Règlement du personnel, ainsi qu'aux Règles et Règlement financiers du HCR. Le Comité a tenu trois sessions entre juillet 2014 et juin 2015, qu'il a consacrées à des questions telles que l'audit financier, l'inspection, l'évaluation, la prévention de la fraude, les responsabilités individuelles et la gestion du risque institutionnel.

64. Une liste d'experts d'ONG en matière d'enquête, gérée par le Conseil danois pour les réfugiés pour le compte du HCR et de ses ONG partenaires, a été établie en décembre 2014. Composée de consultants expérimentés en matière d'enquête, cette liste a pour objet de renforcer la transparence et la qualité de la performance parmi les ONG partenaires du HCR en permettant de procéder à des enquêtes sans préavis pour les ONG partenaires qui n'ont pas de capacité d'enquête.

X. Conclusion

65. Des records ont été atteints cette année encore si l'on considère l'ampleur et l'étendue des déplacements forcés dans le monde mais un certain nombre de faits positifs sont néanmoins à signaler en ce qui concerne la prévention et la réduction des cas d'apatridie et la possibilité pour certains déplacés internes de rentrer chez eux. Face à l'augmentation rapide des besoins humanitaires par rapport aux ressources disponibles, le HCR et ses partenaires se sont employés à adapter les approches en matière d'aide humanitaire, notamment en améliorant le lien entre la planification de l'action humanitaire, le développement et les structures de financement. L'engagement pris dans l'Agenda de 2030 pour le développement durable de n'abandonner personne,

y compris les réfugiés et autres personnes déplacées, constitue une bonne base pour assurer la complémentarité de l'action humanitaire et des approches du développement.

66. D'une manière plus générale, de nouveaux engagements en faveur du principe fondamental de la coopération internationale afin de partager les responsabilités et les charges, principe qui est la pierre angulaire du régime de protection internationale et en garantit l'efficacité, se sont avérés indispensables. Il s'agit notamment d'accroître sensiblement l'appui financier, matériel et politique aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et, pour tous les pays, de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit régional et international à l'égard des réfugiés, des personnes déplacées et des autres personnes relevant du HCR. L'organisation et ses partenaires sont prêts à fournir leur aide pour s'assurer que les principes de solidarité et de coopération internationales sont dûment et pleinement respectés.

Tableau 1

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2014

Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modification.

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés			Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)								
Afghanistan	280 267	20 156	300 423	300 423	60	17 820	805 409	-	-	201 284	1 324 996
Afrique du Sud	112 192	-	112 192	11 219	463 940	1	-	-	-	-	576 133
Albanie	104	-	104	104	485	-	-	-	7 443	-	8 032
Algérie ¹⁰	94 128	-	94 128	90 123	4 874	3	-	-	-	-	99 005
Allemagne	216 973	-	216 973	-	226 191	-	-	-	11 917	-	455 081
Angola	15 474	-	15 474	194	30 212	14 284	-	-	-	-	59 970
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	534	27	561	561	100	-	-	-	70 000	-	70 661
Argentine	3 498	-	3 498	141	861	-	-	-	-	-	4 359
Arménie	3 190	14 450	17 640	7 044	71	5	-	-	206	-	17 922
Aruba	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Australie ¹¹	35 582	-	35 582	-	21 518	-	-	-	-	-	57 100
Autriche ¹²	55 598	-	55 598	-	22 745	-	-	-	570	-	78 913
Azerbaïdjan	1 299	-	1 299	1 299	394	-	622 892	-	3 585	-	628 170
Bahamas	13	-	13	13	17	-	-	-	-	75	105
Bahreïn	311	-	311	311	42	-	-	-	-	-	353
Bangladesh ¹³	32 472	200 000	232 472	32 472	13	-	-	-	-	-	232 485
Barbade	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1

<i>Pays/territoire d'asile</i> ¹	<i>Réfugiés</i>										<i>Total</i>
	<i>Réfugiés</i> ²	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés</i> ³	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)</i> ⁴	<i>Réfugiés rapatriés</i> ⁵	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés</i> ⁶	<i>Déplacés rapatriés</i> ⁷	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie</i> ⁸	<i>Divers</i> ⁹	
Bélarus	925	-	925	418	259	-	-	-	6 440	-	7 624
Belgique ¹⁴	29 179	-	29 179	-	9 951	-	-	-	2 554	-	41 684
Belize	10	-	10	1	114	-	-	-	-	-	124
Bénin	415	-	415	415	68	-	-	-	-	-	483
Bolivie (État plurinational de)	763	-	763	236	16	-	-	-	-	-	779
Bonaire, Saint- Eustache et Saba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 890	-	6 890	6 890	15	181	84 500	-	101	52 437	144 124
Botswana	2 645	-	2 645	2 645	202	-	-	-	-	-	2 847
Brésil	7 490	-	7 490	1 085	11 216	-	-	-	2	29 238	47 946
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	20 524
Bulgarie	11 046	-	11 046	9 462	6 751	-	-	-	67	-	17 864
Burkina Faso	31 894	-	31 894	31 894	203	-	-	-	-	-	32 097
Burundi	52 936	-	52 936	52 936	3 051	1 350	78 948	-	1 302	524	138 111
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-	115	-	115
Cambodge	63	-	63	63	40	-	-	-	-	1	104
Cameroun	226 489	37 637	264 126	249 032	11 754	385	-	-	-	-	276 265
Canada	146 163	-	146 163	-	16 711	-	-	-	-	-	165 874
Chili	1 773	-	1 773	304	573	-	-	-	-	-	2 346
Chine ¹⁵	301 052	-	301 052	149	467	-	-	-	-	-	301 519
Région administrative de Hong Kong, Chine	170	-	170	170	2 248	-	-	-	1	-	2 419
Région administrative spéciale de Macao, Chine	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6

Pays/territoire d'astle ¹	Réfugiés										Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	
Chypre ¹⁶	5 126	-	5 126	358	2 467	-	-	-	-	-	7 593
Colombie	213	-	213	57	170	6	6 044 151	-	12	-	6 044 552
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République du)	54 842	-	54 842	54 842	3 199	14	-	-	-	1 050	59 105
Costa Rica	12 924	7 820	20 744	16 675	1 774	-	-	-	1 200	-	23 718
Côte d'Ivoire	1 925	-	1 925	1 925	669	12 362	24 000	-	700 000	58	739 014
Croatie	679	47	726	726	119	284	-	-	2 886	15 794	19 809
Cuba	280	-	280	145	11	-	-	-	-	-	291
Curaçao	37	-	37	37	41	-	-	-	-	-	78
Danemark	17 785	-	17 785	-	4 297	-	-	-	4 725	-	26 807
Djibouti	20 530	-	20 530	20 530	3 832	-	-	-	-	-	24 362
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	236 090	-	236 090	166 090	25 631	-	-	-	20	-	261 741
El Salvador	35	-	35	8	-	4	-	-	-	-	39
Émirats arabes unis	417	-	417	417	216	-	-	-	-	-	633
Équateur ¹⁹	53 817	68 344	122 161	53 817	11 583	-	-	-	-	-	133 744
Érythrée	2 898	-	2 898	2 898	1	-	-	-	-	21	2 920
Espagne	5 798	-	5 798	-	7 525	-	-	-	270	-	13 593
Estonie ²⁰	90	-	90	-	95	-	-	-	88 076	-	88 261
État de Palestine	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
États-Unis d'Amérique ³⁷	267 222	-	267 222	-	187 826	-	-	-	-	-	455 048
Éthiopie	659 524	-	659 524	659 524	4 124	466	-	-	-	1 126	665 240
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	614	269	883	883	1 551	-	-	-	741	-	3 175
Fédération de Russie ³⁰	235 750	-	235 750	3 959	3 086	14	-	-	113 474	2 126	354 450

Pays/territoire d'astle ¹	Réfugiés										Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	
Fidji	13	-	13	13	11	-	-	-	-	-	24
Finlande	11 798	-	11 798	-	1 754	-	-	-	2 293	-	15 845
France	252 264	-	252 264	-	55 862	-	-	-	1 288	-	309 414
Gabon	1 013	-	1 013	1 013	1 890	-	-	-	-	-	2 903
Gambie	11 608	-	11 608	11 608	1	-	-	-	-	-	11 609
Géorgie	442	415	857	857	1 257	-	262 704	-	770	-	265 588
Ghana	18 450	-	18 450	18 450	2 638	-	-	-	-	-	21 088
Grèce	7 304	3 000	10 304	-	31 929	-	-	-	199	-	42 432
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	164	-	164	26	109	-	-	-	-	-	273
Guinée	8 766	-	8 766	8 766	281	-	-	-	-	-	9 047
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	8 684	-	8 684	8 684	123	-	-	-	-	-	8 807
Guyana	11	-	11	11	1	-	-	-	-	-	12
Haïti	3	-	3	-	2	-	-	-	-	-	5
Honduras	26	-	26	4	16	1	-	-	-	-	43
Hongrie	2 867	-	2 867	-	15 684	-	-	-	124	-	18 675
Îles Caïmanes	6	-	6	6	2	-	-	-	-	45	53
Îles Salomon	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Îles Turques et Caïques	4	-	4	4	4	-	-	-	-	-	8
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	199 937	-	199 937	25 865	5 074	1	-	-	-	-	205 012
Indonésie	4 270	-	4 270	4 270	6 916	-	-	-	-	-	11 186
Iran (Rép. islamique d')	982 027	-	982 027	982 027	42	16	-	-	-	-	982 085
Iraq ^{2/}	271 143	-	271 143	271 143	8 471	10 908	3 596 356	19 967	120 000	18	4 026 863

<i>Pays/territoire d'asile</i> ¹	<i>Réfugiés</i>										<i>Total</i>
	<i>Réfugiés</i> ²	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés</i> ³	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)</i> ⁴	<i>Réfugiés rapatriés</i> ⁵	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés</i> ⁶	<i>Déplacés rapatriés</i> ⁷	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie</i> ⁸	<i>Divers</i> ⁹	
Irlande	5 853	-	5 853	-	4 626	-	-	-	99	-	10 578
Islande	99	-	99	-	210	-	-	-	119	-	428
Israël	330	39 386	39 716	5 310	5 558	-	-	-	10	-	45 284
Italie	93 715	-	93 715	-	45 749	-	-	-	813	-	140 277
Jamaïque	22	-	22	22	-	-	-	-	-	-	22
Japon ²²	2 560	-	2 560	568	9 296	-	-	-	635	-	12 491
Jordanie ²³	654 141	-	654 141	654 141	18 789	-	-	-	-	-	672 930
Kazakhstan	633	-	633	633	93	-	-	-	7 038	-	7 764
Kenya	551 352	-	551 352	551 352	34 011	1	-	-	20 000	-	605 364
Kirghizistan	482	-	482	482	207	2	-	-	12 133	-	12 824
Koweït ²⁴	614	-	614	613	1 038	-	-	-	93 000	-	94 652
Lesotho	44	-	44	-	1	-	-	-	-	-	45
Lettonie ²⁵	183	-	183	-	239	-	-	-	268 802	-	263 224
Liban	1 154 040	-	1 154 040	1 154 040	7 434	-	-	-	-	5 705	1 167 179
Libéria	38 587	8	38 595	38 595	46	-	-	-	1	1 479	40 121
Libye	27 964	-	27 964	-	8 904	-	363 067	-	-	-	399 935
Liechtenstein	103	-	103	-	68	-	-	-	2	-	173
Lituanie	1 007	-	1 007	-	142	-	-	-	3 645	-	4 794
Luxembourg	1 108	-	1 108	-	1 282	-	-	-	81	-	2 471
Madagascar	11	-	11	11	8	-	-	-	-	1	20
Malaisie	99 086	295	99 381	99 381	51 240	-	-	-	40 000	80 000	270 621
Malawi	5 874	-	5 874	5 874	14 499	-	-	-	-	-	20 373
Mali	15 195	-	15 195	14 708	637	20 961	99 816	155 006	-	-	291 615
Malte	6 095	-	6 095	-	178	-	-	-	-	-	6 273
Maroc	1 216	-	1 216	1 216	1 832	-	-	-	-	-	3 048
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>										<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	
Mauritanie	49 635	26 000	75 635	49 635	413	-	-	-	-	-	76 048
Mexique ²⁶	1 837	-	1 837	367	2 872	-	-	-	13	-	4 722
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	33	-	33	-	-	-	-	-	-	-	33
Mongolie	6	-	6	6	9	-	-	-	16	-	31
Monténégro	6 462	-	6 462	6 462	69	-	-	-	3 296	11 021	20 848
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	4 536	-	4 536	2 446	13 322	-	-	-	-	3	17 861
Myanmar ²⁷	-	-	-	-	-	1	376 500	-	810 000	-	1 186 501
Namibie	1 767	-	1 767	1 555	821	14	-	-	-	1 662	4 264
Nauru	389	-	389	-	733	-	-	-	-	-	1 122
Népal ²⁸	38 490	-	38 490	23 490	137	-	-	-	-	385	39 012
Nicaragua	280	-	280	207	59	-	-	-	1	2	342
Niger	77 830	-	77 830	77 830	106	-	-	-	-	70 000	147 936
Nigéria	1 239	-	1 239	1 239	856	-	1 188 018	-	-	-	1 190 113
Norvège	47 043	-	47 043	-	7 180	-	-	-	1 997	-	56 220
Nouvelle-Zélande	1 349	-	1 349	-	270	-	-	-	-	-	1 619
Oman	151	-	151	151	231	-	-	-	-	-	382
Ouganda	385 513	-	385 513	385 513	35 475	1	-	-	-	180 000	600 989
Ouzbékistan ³⁸	125	-	125	125	-	-	-	-	86 703	-	86 828
Pakistan	1 505 525	-	1 505 525	1 505 525	5 527	1	1 375 904	75 825	-	-	2 962 782
Palaos	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Panama	2 271	15 000	17 271	298	1 402	-	-	-	2	-	18 675
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 929	4 581	9 510	-	400	-	-	-	-	-	9 910

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>										<i>Total</i>
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>	<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés⁶</i>	<i>Déplacés rapatriés⁷</i>	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	
Paraguay	153	-	153	24	13	-	-	-	-	-	166
Pays-Bas ²⁹	82 494	-	82 494	-	6 940	-	-	-	1 951	-	91 385
Pérou	1 303	-	1 303	133	387	-	-	-	-	-	1 690
Philippines	222	-	222	22	109	-	142 430	98 718	6 370	68	247 917
Pologne	15 741	-	15 741	-	2 685	-	-	-	10 825	-	29 251
Portugal	699	-	699	-	344	-	-	-	14	-	1 057
Qatar	133	-	133	133	88	-	-	-	1 200	-	1 421
Rép. arabe syrienne ³⁴	149 140	-	149 140	25 920	2 745	-	7 632 500	-	160 000	3 270	7 947 655
Rép. centrafricaine	7 694	-	7 694	6 958	409	-	438 538	610 903	-	-	1 057 544
Rép. de Corée	1 173	-	1 173	356	3 489	-	-	-	204	-	4 866
Rép. de Moldova	335	-	335	335	149	-	-	-	2 036	-	2 520
Rép. dém. du Congo ¹⁷	119 754	-	119 754	88 731	1 184	25 150	2 756 585	561 073	-	153 136	3 616 882
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. Dominicaine ¹⁸	608	-	608	608	746	-	-	-	210 000	-	211 354
Rép. tchèque	3 137	-	3 137	-	480	-	-	-	1 502	-	5 119
Rép.-Unie de Tanzanie	88 492	-	88 492	66 265	883	-	-	-	-	162 982	252 357
Roumanie	2 182	-	2 182	164	360	-	-	-	299	-	2 841
Royaume-Uni	117 161	-	117 161	-	36 383	-	-	-	16	-	153 560
Rwanda	73 820	-	73 820	73 820	225	5 787	-	-	-	292	80 124
Sainte-Lucie	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Saint-Kitts-et-Nevis	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	2
Saint-Martin	3	-	3	3	5	-	-	-	-	-	8
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Pays/territoire d'asile</i> ¹	<i>Réfugiés</i>										<i>Total</i>
	<i>Réfugiés</i> ²	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés</i> ³	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)</i> ⁴	<i>Réfugiés rapatriés</i> ⁵	<i>Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés</i> ⁶	<i>Déplacés rapatriés</i> ⁷	<i>Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie</i> ⁸	<i>Divers</i> ⁹	
Sénégal	14 274	-	14 274	14 274	2 914	-	-	-	-	-	17 188
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)	43 751	-	43 751	7 968	440	215	223 139	450	3 578	-	271 573
Sierra Leone	1 372	-	1 372	775	15	-	-	-	-	-	1 387
Singapour	3	-	3	3	-	-	-	-	-	1	4
Slovaquie	799	-	799	-	220	-	-	-	1 523	131	2 673
Slovénie	257	-	257	-	69	-	-	-	4	-	330
Somalie	2 729	-	2 729	2 729	9 265	2 487	1 133 000	12 736	-	69	1 160 286
Soudan ³³	244 430	33 403	277 833	244 430	10 209	13 139	2 192 830	1 695	-	3 070	2 498 776
Soudan du Sud ³¹	248 152	-	248 152	248 152	130	-	1 645 392	200 055	-	-	2 093 729
Sri Lanka ³²	511	-	511	511	950	504	30 847	358	-	-	33 170
Suède	142 207	-	142 207	-	56 784	-	-	-	27 167	-	226 158
Suisse	62 620	-	62 620	-	20 832	-	-	-	76	-	83 528
Suriname	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Swaziland	515	-	515	264	273	-	-	-	-	4	792
Tchad	452 897	-	452 897	452 294	1 800	370	-	-	-	50 000	505 067
Tadjikistan	2 026	-	2 026	1 651	123	-	-	-	1 364	77	3 590
Thaïlande ³⁵	75 137	55 101	130 238	75 137	7 931	-	-	-	506 197	395	644 761
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Togo	21 778	-	21 778	13 315	713	28	-	-	-	-	22 519
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	83	-	83	83	87	-	-	-	-	-	170
Tunisie	901	-	901	901	231	-	-	-	-	3	1 135
Turkménistan	35	-	35	35	-	-	-	-	7 511	-	7 546

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés										Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	
Turquie ³⁶	1 587 374	-	1 587 374	1 587 374	106 378	-	-	-	780	306	1 694 838
Ukraine	3 219	-	3 219	433	5 908	-	823 000	-	35 335	-	867 462
Uruguay	272	-	272	114	56	-	-	-	-	-	328
Vanuatu	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	5 052	168 548	173 600	34 164	427	-	-	-	-	-	174 027
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000	-	11 000
Yémen	257 645	-	257 645	117 715	8 674	-	334 093	85 805	-	-	686 217
Zambie	25 578	-	25 578	25 578	2 186	-	-	-	-	22 452	50 216
Zimbabwe	6 079	-	6 079	6 079	641	55	-	-	-	2 450	9 225
Total	13 685 607	694 487	14 380 094	10 794 497	1 796 310	126 823	32 274 619	1 822 591	3 492 263	1 052 767	54 945 467
Bureaux du HCR											
Afrique australe	174 715	-	174 715	55 865	526 105	14 354	-	-	-	26 572	741 746
Afrique centrale et région des Grands Lacs	625 040	37 637	662 677	593 597	22 595	32 686	3 274 071	1 171 976	1 302	317 984	5 483 291
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	2 568 025	33 403	2 601 428	2 567 422	98 847	16 464	4 971 222	214 486	20 000	234 286	8 156 733
Afrique de l'Ouest	252 017	8	252 025	242 478	9 270	33 351	1 311 834	155 006	700 116	71 537	2 533 139
Total Afrique	3 619 797	71 048	3 690 845	3 459 362	656 817	96 855	9 557 127	1 541 468	721 418	650 379	16 914 909
Amériques	509 341	259 712	769 053	108 598	237 109	11	6 044 151	-	211 230	29 360	7 290 914
Asie et Pacifique	3 568 538	280 133	3 848 671	3 053 381	116 910	18 345	2 731 090	174 901	1 509 696	282 217	8 681 830
Europe	3 089 398	18 181	3 107 579	1 634 736	690 203	699	2 016 235	450	605 689	81 815	6 502 670

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés										Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 898 533	65 413	2 963 946	2 538 420	95 271	10 913	11 926 016	105 772	444 230	8 996	15 555 144
Total	13 685 607	694 487	14 380 094	10 794 497	1 796 310	126 823	32 274 619	1 822 591	3 492 263	1 052 767	54 945 467
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	4 029 731	97 048	4 126 779	3 767 327	698 702	96 858	9 920 194	1 541 468	721 438	650 382	17 755 821
Amérique du Nord	416 385	-	416 385	-	204 537	-	-	-	-	-	620 922
Amérique latine et Caraïbes	92 956	259 712	352 668	108 598	32 572	11	6 044 151	-	211 230	29 360	6 669 992
Asie	7 612 302	329 830	7 942 132	6 880 751	257 930	29 260	15 179 635	280 673	1 959 247	291 516	25 940 393
Europe	1 491 967	3 316	1 495 283	37 804	579 636	694	1 130 639	450	600 348	81 509	3 888 559
Océanie	42 266	4 581	46 847	17	22 933	-	-	-	-	-	69 780
Total	13 685 607	694 487	14 380 094	10 794 497	1 796 310	126 823	32 274 619	1 822 591	3 492 263	1 052 767	54 945 467

Notes : En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte.

Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

Source : HCR/gouvernements.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 25 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2014. Source : pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la

nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2014.

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Cette catégorie comprend les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie parce qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale; dans certains pays, les données peuvent aussi inclure des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes de bas de page du tableau 7 de l'annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/14-WRD-table-7.xls>).

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

¹¹ Les chiffres de l'Australie concernant les demandeurs d'asile sont fondés sur le nombre de demandes de visas de protection.

¹² Tous les chiffres datent de la fin de 2013, sauf pour les apatrides.

¹³ Le total comprend 200 000 personnes originaires du Myanmar qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Selon les estimations du Gouvernement bangladais, le total est compris entre 300 000 et 500 000 personnes.

¹⁴ Le nombre de réfugiés date de la mi-2014.

¹⁵ Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

¹⁶ Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

¹⁷ Le nombre de réfugiés rwandais en République démocratique du Congo devrait évoluer compte tenu de l'exercice d'enregistrement réalisé en 2014 (dans le cadre duquel 243 000 Rwandais ont été identifiés) et de l'opération d'enregistrement biométrique en cours.

¹⁸ Le chiffre relatif aux apatrides est fondé sur une enquête officielle publiée en mai 2013 par le Bureau national de statistique et correspond au nombre estimatif de personnes résidant dans le pays qui font partie de la première génération née sur le territoire dominicain de parents migrants haïtiens. On ne dispose d'aucune donnée démographique concernant les générations suivantes nées en République dominicaine.

¹⁹ Tous les chiffres datent de la fin 2013.

²⁰ Presque toutes les personnes comptabilisées comme apatrides ont un permis de séjour permanent et exercent plus de droits que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

²¹ Le chiffre concernant les apatrides est estimatif et en cours d'examen.

²² Les chiffres sont des estimations du HCR.

²³ Y compris 29 300 réfugiés irakiens enregistrés auprès du HCR en Jordanie. Le Gouvernement estime à 400 000 le nombre d'Iraquiens à la fin mars de 2015. Ce chiffre comprend les réfugiés et d'autres catégories d'Iraquiens.

²⁴ Tous les chiffres datent de la mi-2014.

²⁵ Le nombre d'apatrides comprend les personnes couvertes par deux lois distinctes : 180 relèvent de la loi de la République de Lettonie sur les personnes apatrides du 17 février 2004, qui remplace la loi relative au statut des apatrides de la République de Lettonie du 18 février 1999 et qui détermine le statut juridique des personnes qui ne sont pas considérées comme citoyennes d'un État quelconque et dont le statut n'est pas défini par la loi du 25 avril 1995 (citée ci-après); 262 622 personnes relèvent de la loi du 25 avril 1995 de la République de Lettonie relative au statut des citoyens de l'ex-URSS qui n'ont pas la nationalité lettone ni celle d'un autre État et qui ont un statut juridique temporaire de résidents permanent (non citoyens) leur conférant plus de droits et d'obligations que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

²⁶ Les chiffres n'incluent pas toutes les décisions prises par les autorités mexicaines en 2014 concernant la détermination du statut de réfugié. Le nombre total de demandeurs d'asile ne concerne que les personnes enregistrées à la fin de septembre 2014.

²⁷ Le nombre d'apatrides concerne les personnes sans nationalité dans l'État de Rakhine uniquement et n'inclut pas quelque 170 000 déplacés internes et personnes dans une situation analogue qui sont comptabilisées dans les personnes déplacées mais qui ne sont pas considérées comme des nationaux. Le nombre total d'apatrides dans l'État de Rakhine serait d'environ un million.

²⁸ Selon diverses études, bon nombre de personnes sont dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Même si ces personnes ne sont pas toutes nécessairement apatrides, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement népalais et des partenaires pour remédier à la situation.

²⁹ Le nombre de demandes d'asile en suspens date de la fin janvier 2015.

³⁰ Le chiffre concernant les personnes apatrides date du recensement de 2010 ajusté pour tenir compte du nombre de personnes qui ont acquis la nationalité en 2011-2014.

³¹ Le nombre des personnes déplacées au Soudan du Sud comprend 155 200 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

³² Les statistiques concernant les personnes toujours déplacées à la fin de l'année ont été fournies par les autorités gouvernementales au niveau des districts mais font l'objet d'un réexamen par les autorités centrales. Une fois achevé ce réexamen, les statistiques seront modifiées en conséquence.

³³ Le nombre des personnes déplacées au Soudan comprend 77 300 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

³⁴ Le nombre des réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Fin 2013, le HCR avait enregistré et aidait 30 000 Irakiens à la fin de 2014.

³⁵ Le nombre d'apatrides en Thaïlande date de 2011.

³⁶ Le nombre des réfugiés syriens en Turquie est une estimation du Gouvernement.

³⁷ Dans le cas des États-Unis, le nombre des réfugiés est en cours d'examen et pourrait être ajusté dans les rapports ultérieurs.

³⁸ Le chiffre des apatrides concerne les personnes au bénéfice d'un permis de résident permanent enregistrées par le Gouvernement en 2010. On ne dispose pas d'information sur les autres catégories d'apatrides.

Tableau 2

Budget et dépenses du HCR en 2014

(En dollars des États-Unis)

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	<i>Total</i>
Afrique de l'Ouest	Budget	205 830 081	3 836 016	9 329 473	54 252 741	273 248 311
	Dépenses	118 993 898	2 130 337	4 163 614	10 493 252	135 781 101
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	Budget	1 407 771 179	12 567 881	15 006 956	299 263 267	1 734 609 283
	Dépenses	613 326 614	5 745 710	3 130 447	88 577 817	710 780 588
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	307 970 396	2 809 642	64 777 447	127 766 329	503 323 814
	Dépenses	175 781 135	1 299 486	22 289 366	36 784 365	236 154 352
Afrique australe	Budget	69 955 136	1 139 941	0	690 555	71 785 632
	Dépenses	41 601 755	530 332	0	347 899	42 479 986
Total partiel, Afrique	Budget	1 991 526 792	20 353 480	89 113 876	481 972 892	2 582 967 040
	Dépenses	949 703 402	9 705 865	29 583 427	136 203 333	1 125 196 027
Afrique du Nord	Budget	175 288 903	509 962	0	2 050 000	177 848 865
	Dépenses	98 903 228	88 692	0	383 024	99 374 944
Moyen-Orient	Budget	1 070 743 151	3 732 621	39 598 855	652 731 435	1 766 806 062
	Dépenses	712 056 164	3 078 401	10 535 762	373 769 158	1 099 439 485
Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient	Budget	1 246 032 054	4 242 583	39 598 855	654 781 435	1 944 654 927
	Dépenses	810 959 392	3 167 093	10 535 762	374 152 182	1 198 814 429
Asie du Sud-Ouest	Budget	184 600 696	212 420	120 933 719	77 188 051	382 934 886
	Dépenses	88 791 053	185 668	34 246 586	35 679 540	158 902 847
Asie centrale	Budget	10 120 377	4 024 848	0	2 457 167	16 602 392
	Dépenses	5 587 550	2 896 797	0	1 432 522	9 916 869
Asie du Sud	Budget	31 381 187	2 336 884	3 030 049	1 264 439	38 012 559
	Dépenses	18 175 829	463 396	491 882	967 069	20 098 176
Asie du Sud-Est	Budget	84 648 403	16 994 259	0	57 397 389	159 040 051
	Dépenses	38 357 348	7 955 182	0	23 839 167	70 151 697
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	13 554 106	298 032	0	0	13 852 138
	Dépenses	10 043 182	283 339	0	0	10 326 521
Total partiel, Asie de l'Est et Pacifique	Budget	324 304 769	23 866 443	123 963 768	138 307 046	610 442 026
	Dépenses	160 954 962	11 784 382	34 738 468	61 918 298	269 396 110

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	<i>Total</i>
Europe orientale	Budget	348 653 091	3 224 190	0	21 416 117	373 293 398
	Dépenses	114 936 788	1 284 114	0	13 355 687	129 576 589
Europe du Sud-Est	Budget	16 939 696	4 820 537	5 595 628	18 285 055	45 640 916
	Dépenses	9 449 523	3 334 647	4 212 107	9 535 412	26 531 689
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	64 254 085	3 810 594	0	0	68 064 679
	Dépenses	50 313 784	2 856 909	0	0	53 170 693
Total partiel, Europe	Budget	429 846 872	11 855 321	5 595 628	39 701 172	486 998 993
	Dépenses	174 700 095	7 475 670	4 212 107	22 891 099	209 278 971
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	9 697 762	7 448 701	0	3 270 295	20 416 758
	Dépenses	6 937 387	3 563 959	0	620 575	11 121 921
Amérique latine	Budget	60 538 773	502 657	0	29 177 542	90 218 972
	Dépenses	32 203 278	265 713	0	17 513 854	49 982 845
Total partiel, Amériques	Budget	70 236 535	7 951 358		32 447 837	110 635 730
	Dépenses	39 140 665	3 829 672		18 134 429	61 104 766
Total partiel, terrain	Budget	4 061 947 022	68 269 185	258 272 127	1 347 210 382	5 735 698 716
	Dépenses	2 135 458 516	35 962 682	79 069 764	613 299 341	2 863 790 303
Programmes mondiaux	Budget	287 827 709	0	0	0	287 827 709
	Dépenses	278 890 855	0	0	0	278 890 855
Siège ¹	Budget	209 581 781	0	0	0	209 581 781
	Dépenses	205 400 769	0	0	0	205 400 769
Total partiel, activités programmées	Budget	4 559 356 511	68 269 185	258 272 127	1 347 210 382	6 233 108 205
	Dépenses	2 619 750 140	35 962 682	79 069 764	613 299 341	3 348 081 927
Réserve relative aux opérations	Budget	305 665 349	0	0	0	305 665 349
Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM)	Budget	18 979 973	0	0	0	18 979 973
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	12 000 000
	Dépenses	7 327 376	0	0	0	7 327 376
Total	Budget	4 896 001 833	68 269 185	258 272 127	1 347 210 382	6 569 753 527
	Dépenses	2 627 077 516	35 962 682	79 069 764	613 299 341	3 355 409 303

¹ Y compris le budget ordinaire : budget (45 551 800 dollars des États-Unis) et dépenses (45 594 595 dollars des États-Unis).

